

EDITORIAL



Les travaux de restauration de la Vieille Cense se poursuivent. La cour est maintenant pavée. Prochaine étape : les abords du site.

La Maison de l'Urbanisme ; un début d'année varié ...

La Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne a entamé sa troisième année de travail en abordant des thèmes variés : les inondations dans le cadre d'un séminaire conjoint avec le Contrat Rivière Ourthe ; la mobilité en accueillant une exposition sur la Nationale 4 en partenariat avec la Bibliothèque provinciale de Marche-en-Famenne ; le patrimoine en avril dans le cadre de la Journée « Jeunesse et Patrimoine » ; ou encore la participation citoyenne et plus particulièrement la récente réforme des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité, les CCATM.

Ce printemps, la Maison de l'Urbanisme a procédé au renouvellement de ses instances décisionnelles. M. Philippe-Jacques Schreder, conseiller communal à Marche-en-Famenne et secrétaire général du Centre d'Economie Rurale, a succédé à M. Benoît Tricot, bourgmestre de Rendeux, comme président de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne.

Côté stagiaires, Benedetto Soriani, historien de l'art et archéologue italien, étudiant au Centre International Raymond Lemaire pour la Conservation (Leuven), a entamé une première campagne de recherche et de photographie sur les églises reconstruites au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale sur le territoire de l'arrondissement de Marche-en-Famenne. Il s'agit là d'un patrimoine méconnu et pourtant d'un grand intérêt.

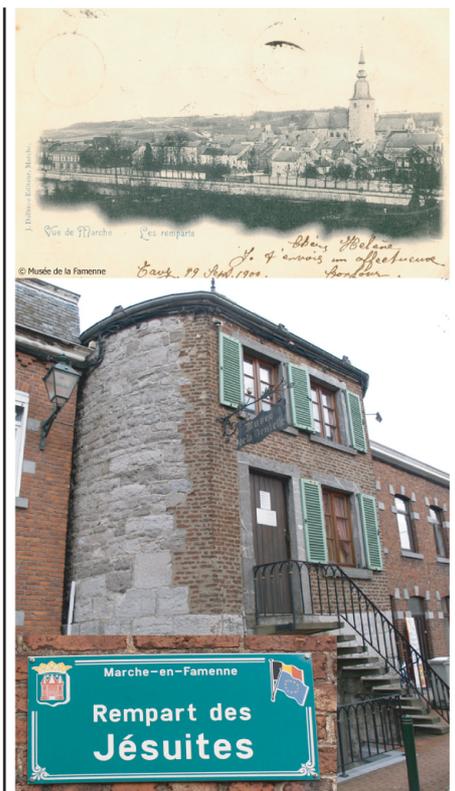
Bonne lecture.

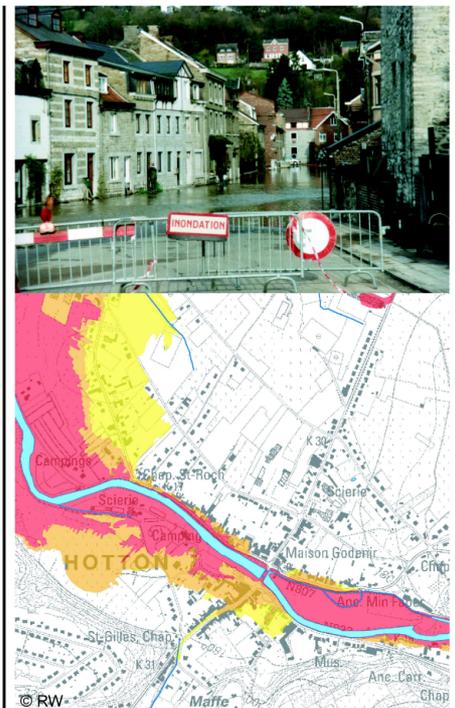
Jean-Sébastien Misson
Coordinateur-Animateur

PATRIMOINE

Journée « Jeunesse et Patrimoine »

Dans le cadre de la journée « Jeunesse et Patrimoine » du 19 avril 2007, pendant des traditionnelles « Journées du Patrimoine » et destinée spécifiquement aux élèves wallons de 5^e et 6^e primaire, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, en collaboration avec le Comité du Patrimoine de la Ville de Marche-en-Famenne, le Musée de la Famenne et le Syndicat d'Initiative de Marche-en-Famenne, a emmené trois classes de 6^e primaire de l'Institut Notre-Dame de Marche-en-Famenne à la découverte de leur ville et de son histoire, avec les remparts disparus comme fil rouge. Ce parcours à travers l'intra muros reliait les éléments importants du patrimoine marchois : l'église Saint-Remacle, l'ancien Hôtel de Ville, l'ancien refuge de l'abbaye de Rochefort, la maison Dochain et la maison Jadot, les Carmes, le Quartier Latin, et bien sûr la Tourelle. A l'aide de documents iconographiques – plans, vues et cartes postales anciennes – les élèves ont pu se rendre compte des transformations qu'a connu la ville tout au long de son histoire et s'exercer à l'observation des monuments présentés.





Tel était le sujet de la première séance du séminaire « Les pieds dans l'eau » organisé conjointement par le Contrat Rivière Ourthe et la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne. Chaque année, les inondations créent leur lot de désolations partout dans le monde. La Wallonie n'est pas épargnée par ce phénomène. Dans le cadre du plan P.L.U.I.E.S. (Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés), initié en 2003, un travail de cartographie des zones exposées à un risque d'inondation a été entrepris. Ce travail est aujourd'hui en voie d'achèvement par la diffusion de cartes de l'aléa inondation, reprenant les territoires susceptibles d'être soumis à des inondations par débordement de cours d'eau, et de cartes du risque de dommages, exprimant les dommages potentiels des éléments vulnérables implantés dans des zones soumises à l'aléa inondation. Parallèlement, un règlement régional d'urbanisme en cours de rédaction, conditionnera l'octroi de permis dans les périmètres soumis à l'aléa inondation.

Cette cartographie, associée à une réglementation de l'urbanisation dans les périmètres correspondants, représente un outil d'aide à la décision particulièrement utile pour :

- Traiter les demandes de permis concernant des biens et projets situés dans les zones exposées ;
- Mettre en œuvre des procédures de planification au niveau régional ou communal ;
- Cibler les mesures et aménagements de protection à étudier par les services gestionnaires de cours d'eau ;
- Faciliter la planification et l'intervention des services de secours et de la protection civile en cas d'inondation ;
- Donner aux compagnies d'assurance des informations objectives pour élaborer leur politique de dédommagement conformément aux dispositions légales en la matière.

PARTENAIRE



Fruit d'une réflexion et d'un travail d'évaluation entamés dès 1992, le Contrat de Rivière de l'Ourthe travaille depuis 1999, avec le soutien et la collaboration d'un ensemble d'acteurs publics (dont 20 communes) et privés, à la réalisation d'objectifs visant en priorité à restaurer, à protéger et à valoriser la qualité écologique et les ressources en eau du bassin de l'Ourthe, en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière et en tentant de concilier les multiples fonctions et usages du cours d'eau. Les signataires du contrat de rivière, chacun dans le cadre de ses responsabilités, tendent à atteindre ces objectifs, notamment au travers d'actions et de projets identifiés (1^{er} programme 2002 - 2004 ; 2^{ème} programme 2005 - 2007). La cellule de coordination travaille également à la sensibilisation, à l'information et à la participation de la population en vue de favoriser le développement d'une dynamique durable.

Contrat de rivière Ourthe
Cellule de coordination
rue de la Laiterie, 5
6941 TOHOGNE
T. 086 21.08.44
info@cr-ourthe.net
<http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

Le séminaire s'est tenu à Hotton le 15 mars 2007 et a réuni une soixantaine de participants. Il s'est centré sur la cartographie de l'aléa d'inondation, qui la première a été achevée par la Région wallonne. Si l'intérêt de cette cartographie a été souligné, puisqu'elle apporte d'ores et déjà des éléments d'appréciation et d'aide à la décision, l'articulation avec les textes législatifs existants en matière d'aménagement du territoire et les enjeux et politiques en matière de tourisme (campings notamment) et de protection de la nature, reste à concrétiser pour que la situation soit clarifiée. La cartographie du risque de dommages et le règlement régional d'urbanisme sont donc vivement attendus.

Une deuxième séance est programmée le 19 juin 2007 sur le thème des revêtements perméables et leur utilité dans la limitation du ruissellement. Une troisième séance sera organisée sur la suite du travail de cartographie et, nous l'espérons, le règlement régional d'urbanisme.

Les cours d'eau tels que l'Ourthe traversant plusieurs communes, et les inondations pouvant toucher tantôt l'une tantôt l'autre, l'organisation de ce séminaire rencontre également un objectif plus large de favoriser et d'encourager la rencontre et la concertation entre acteurs locaux concernés par la gestion de nos cours d'eau et de nos vallées.



MOBILITE

N4, Nation de la Nationale 4 !!!



© Artgineering



© Artgineering



© Artgineering



En partenariat avec la Bibliothèque provinciale de Marche-en-Famenne, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne a accueilli à Marche une exposition d'un genre nouveau sur un thème inédit et pourtant si proche, puisqu'il s'agissait de la Nationale 4 que tout habitant de la Province de Luxembourg a certainement emprunté une fois dans sa vie. Certains l'empruntent tous les jours. D'autres y habitent ou y travaillent. La Nationale 4, c'est un monde où se mélangent campements anarchiques, villas bourgeoises, maisons closes et maisons de repos, le tout baignant dans des odeurs de boulangerie industrielle, de fumier et de scierie. L'exposition « N4, Nation de la Nationale 4! », c'est une invitation à découvrir la biographie et l'univers de la Nationale 4 comme espace vécu, à travers quinze interviews filmées d'habitants, de commerçants, et de travailleurs rencontrés sur le tracé de la Nationale 4. Cette exposition et le livre qui l'accompagne sont également un plaidoyer pour qu'au-delà de la technocratie et de l'esthétique, soit considérée la nature même de l'espace du trafic autoroutier, évidente et pourtant négligée : les routes en tant que monde public à part entière. Par définition, basées sur un usage collectif, elles sont vivantes et multi-fonctionnelles. Considérer que les routes ont une dimension sociale ne redéfinit pas uniquement la notion d'infrastructure et les idées qui en découlent, c'est une première étape importante dans une réponse d'appropriation. (Artgineering, *N4, vers une infrastructure vivante !*, Bruxelles, A16, 2007. ISBN 9081083643. www.a16.be)

Le passage de l'exposition à Marche-en-Famenne fut l'occasion de donner la parole à deux bourgmestres, MM. André Bouchat (Marche-en-Famenne) et Marc Gauthier (Tenneville), tous deux concernés par la Nationale 4. Leurs interventions et celles des représentants du MET et du bureau d'étude hollandais, Artgineering (www.artgineering.nl), à l'origine du projet, ont assez clairement fait apparaître la problématique complexe que pose la Nationale 4, qui n'est ni un autoroute ni une rue ordinaire et qui doit pourtant accueillir un trafic de tous types et des fonctions multiples avec un triple impératif qui peut paraître contradictoire : fluidité, sécurité et vitalité. En effet, la fluidité du trafic est importante pour conserver à cet axe sa position dans le réseau structurant wallon. Sa sécurisation en certains points est indispensable. Sa vitalité et sa diversité socio-économique sont une richesse à conserver voire à amplifier. Les débats n'ont certainement pas épuisé le sujet, mais plaident en faveur d'une part de la poursuite d'une réflexion générale sur le réseau structurant wallon, et d'autre part d'une approche globale d'axes tels que la Nationale 4 de leur point de départ jusqu'à leur point d'arrivée, en terme de signalisation, d'aménagements, de réglementation de la vitesse, ...

CWATUP

Du neuf pour les CCATM ...



Au lendemain des élections communales, les Commissions communales d'Aménagement du Territoire ... et de Mobilité sont aujourd'hui appelées à être renouvelées. De nouvelles pourraient par ailleurs être créées. Le Gouvernement wallon et son Ministre du Développement territorial viennent par ailleurs d'apporter plusieurs modifications à la législation sur ce point (Décret du 15 février 2007 – MB 14 mars 2007). Un atelier sur le sujet s'est tenu à Marloie le 3 avril 2007. Ces modifications ont essentiellement trait à l'organisation pratique d'une CCATM : nombre de membres effectifs limité à 12 membres pour les communes de moins de 20.000 habitants, ou 16 membres pour les communes de plus de 20.000 habitants, dont un quart des membres sont issus du Conseil communal, et auxquels s'ajoutent le président de la CCATM ainsi que des membres suppléants ; composition respectant au mieux une répartition géographique équilibrée et la réalité sociologique de la commune en tenant notamment compte de la pyramide des âges, mais aussi de manière à assurer la représentativité tant des intérêts économiques, sociaux, culturels et touristiques que des associations de protection de l'environnement et des organisations professionnelles ; limitation du nombre de mandats effectifs successifs à deux ; et incompatibilité entre un mandat au sein du Collège communal et présidence de la CCATM. (Documents et liens disponibles sur notre site internet – www.mufa.be)

Le patrimoine architectural en Famenne a essuyé de sérieux dommages au cours de la Seconde Guerre Mondiale. Les édifices religieux n'ont pas échappé aux destructions, créant dans les villages surtout un manque, un vide dans le paysage et l'identité villageoise. La nécessité de reconstruire, la volonté de « tourner la page », s'est rapidement fait sentir, et les fonds de la Caisse autonome des Dommages de Guerre permirent aux villages meurtris de retrouver un lieu de culte.

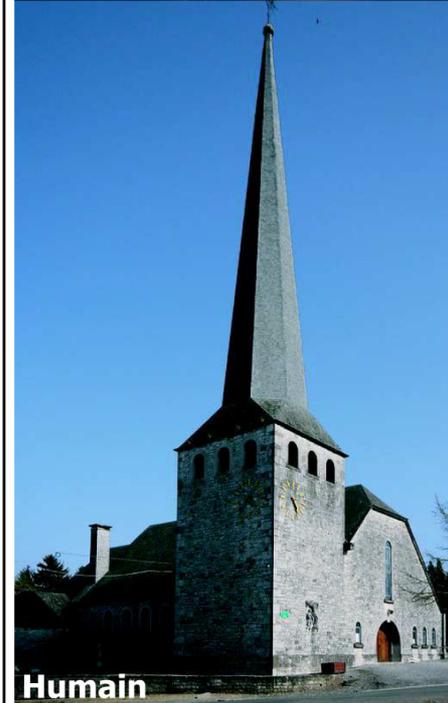
Dans bien des cas, la reconstruction fut préférée à la restauration de l'existant, ce fut alors l'occasion d'employer un vocabulaire architectural novateur pour l'époque et davantage encore pour de modestes villages, bien que l'héritage du passé ne soit jamais très loin. La simplicité des lignes, le dépouillement, l'exploitation des potentialités du béton armé et du métal témoignent de ce courant innovateur. Parfois, comme à Gènes (1962, Arch. R. Bastin, R. Lamarche et G. Van Oost), l'architecture est même en rupture totale avec la tradition religieuse. Mais si les colonnes cylindriques en béton armé ou les rapports orthogonaux entre les surfaces souvent d'une grande planéité sont des traits architecturaux qualifiables de « moderniste » et en rupture avec le passé, les éléments stylistiques traditionnels tels que les fenêtres à ogive jettent un pont entre le présent et le passé des communautés locales, qu'elles ont surpassé mais pas simplement oublié. Le dialogue avec le passé s'est aussi souvent manifesté dans le choix des matériaux : la pierre locale pour les maçonneries et les ardoises pour les toitures. Si les chapelles semblent bénéficier de plus de liberté stylistique que les églises de plus grande échelle, les deux catégories restent liées et tendent quand même à une certaine majesté des proportions, en recherchant le plus souvent un effet monumental et à marquer le paysage. La flèche élancée du clocher de Humain (1953, Arch. V. Sarlet), ou les dimensions imposantes du temple de Tenneville (1955, Arch. P. Dislaire et R. Lamarche) en sont deux exemples. Les arts décoratifs ne sont pas oubliés et connaissent la même revivification comme en témoignent par exemple le programme iconographique de l'église de Forrières (1955, Arch. J. Gilson – Sculpt. Z. Dobrzycki), ou les vitraux et la mosaïque de la façade de l'église Saint-Isidore à Marloie (1954, Arch. V. Sarlet – Mosaïque M. Rocher – Vitraux M.L. Londot).

L'inventaire des églises des années '50-'60 mené au sein de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, sur le territoire de l'arrondissement de Marche-en-Famenne représente donc une première étape pour jeter un regard nouveau sur ce patrimoine encore peu reconnu, et à travers lui s'interroger sur une des réalités des communautés villageoises, sur leurs valeurs et sur leur histoire récente. Cette entreprise vise également à sensibiliser les communes propriétaires de ces bâtiments mais également l'ensemble des habitants, à la valeur de ce patrimoine au même titre que des éléments plus anciens, et donc à la nécessité de leur entretien et de leur conservation.

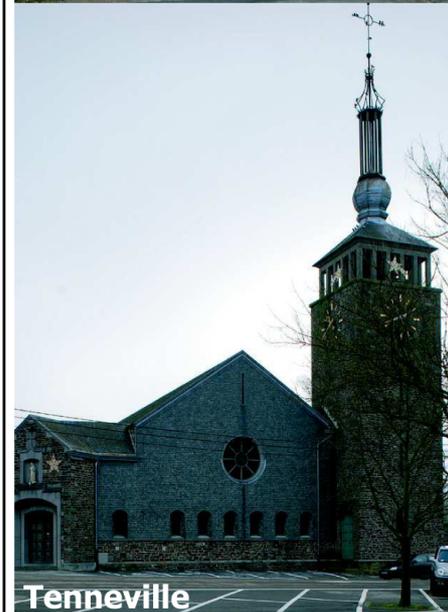
Benedetto Soriani



Gènes



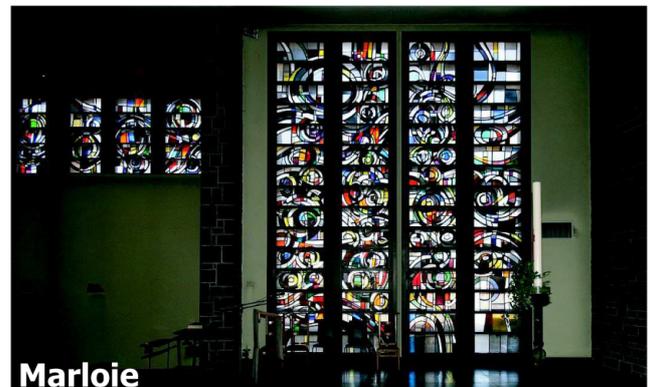
Humain



Tenneville



Forrières



Marloie

La newsletter de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires. Elle peut être obtenue sur simple demande auprès de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, ou téléchargée gratuitement sur son site internet.

Editeur responsable : Philippe-Jacques Schreder (Président)
Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl
Rue de l'Ancienne Poste 24 - 6900 Marloie
T. 084 45 68 60 - F. 084 45 68 61 - contact@mufa.be - www.mufa.be